

DEUXIÈME TRAVAIL : PRISE DE SONS LIBRES

DIRECTIVES

Chaque équipe choisit une plage horaire durant laquelle elle procédera à une prise de son (départ : vendredi, retour : mardi). Chaque équipe a droit à l'équipement de prise de son habituel (disponible au comptoir de prêt, C-1086).

1. Le travail consiste d'abord à procéder au dépouillement de la séquence choisie selon la méthode proposée dans l'atelier sur la prise de son : lieux, ambiance, spécifiques, commentaires. Vous remettez le résultat de ce dépouillement sous la forme d'un tableau. Ce dépouillement devrait en principe vous permettre d'identifier les sons libres que vous devrez enregistrer.

2. Le travail consiste ensuite à enregistrer les sons libres nécessaires à la fabrication de la bande sonore de la séquence choisie. La carte compact flash sera identifiée selon la méthode proposée dans l'atelier sur la prise de son. Chaque prise de son sera précédée d'une identification et d'une description utiles.

L'enregistrement devra contenir au minimum :

- 2 sons d'ambiance d'au moins 2 minutes par lieu identifié (en tenant compte des différentes pièces et des différentes perspectives d'un même lieu)
- 10 sons spécifiques (et au moins deux perspectives par son lorsque la source le permet)
- Tout commentaire ou voix *off* lorsque le projet l'exige

La durée totale de l'enregistrement ne doit pas dépasser 90 minutes.

3. Chaque enregistrement sera accompagné du rapport écrit d'enregistrement des sons (le « rapport de sons »).

4. Au retour de votre période d'enregistrement, vous conservez la carte compact flash et le rapport de son.

Le dépouillement sera remis au professeur par courriel, le mardi avant la sortie de l'équipement de prise de son. Le rapport de son sera remis à la fin de la session, en même temps que le troisième travail.